

écho loc

Le Journal des Locataires



N°42
4^e trimestre
2018

ÉDITO



L'OFFICE64 se développe rapidement tout en conservant un haut niveau de réhabilitation et d'amélioration du cadre de vie de ses bientôt 11 000 logements. Dans cet esprit, nous avons eu le plaisir d'avoir été retenus pour le rachat de la Société Orthézienne d'Economie Mixte de l'Habitat (SOEMH) qui gère un parc d'environ 400 logements avec effet au 1^{er} janvier 2019. Nous nous sommes engagés à préserver les 6 emplois de cette structure qui viendront s'ajouter à nos 205 salariés, ainsi que les locaux à Orthez.

En fin d'année vont se dérouler les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'OFFICE64. Le respect et la considération vis-à-vis de nos locataires est un de nos objectifs permanents. J'y suis personnellement très attaché. Avoir à nos côtés des représentants élus par vous qui contribuent à consolider nos relations, à faire remonter vos demandes, à parfaire le lien social, dans un climat d'écoute et de respect comme c'est le cas aujourd'hui, me paraît indispensable.

Philippe Etcheverria
Directeur Général

www.office64.fr

Ce journal est le vôtre, faites-nous part de vos suggestions, partagez vos initiatives et vos passions avec nous. Envoyez vos articles et vos photos par e-mail, à l'attention du Comité de Rédaction : contact@office64.fr ou directement à votre agence.



ACTU

LOCATAIRES, VOUS ÊTES LES PREMIERS CONCERNÉS !



Élection des représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'Office

Fin novembre, vous recevrez le matériel de vote par la poste : profession de foi, bulletin de vote, enveloppe de vote et enveloppe T retour pré-affranchie. Elle devra être retournée **avant le 1^{er} décembre**.

La date du dépouillement :
Mardi 4 décembre 2018.

Choisir ses représentants, c'est choisir ceux qui seront associés aux décisions pour améliorer votre logement, votre immeuble et votre quartier.

Les représentants de locataires, c'est en effet 4 ans d'action continue au service du

bien vivre des résidents. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront et décideront durant leur mandat. Membres à part entière du conseil d'administration de l'office, ils disposent d'un véritable pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l'avenir de votre résidence. Les associations de représentants des locataires vous soutiennent au quotidien et se font le relais de vos questions, vos remarques ou vos attentes.

Vous êtes les premiers concernés : VOTEZ !!

À NOTER

SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION EN LIGNE

Vous souhaitez changer de logement et déposer une demande de mutation ?

Nous vous conseillons de déposer votre dossier en ligne sur le site :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Vous devez veiller à **remplir le formulaire le plus précisément** possible afin que votre situation puisse être évaluée au mieux.

Suite à l'activation de votre adresse électronique, vous recevrez votre **code de télédemandeur** par e-mail. Ce code vous sera utile pour modifier à posteriori votre demande de logement ou pour la renouveler.

Conservez-le précieusement pendant toute la durée de vie de votre demande de mutation.

À la fin de votre saisie, vous devrez joindre **une copie numérisée de la pièce d'identité du demandeur principal** (carte nationale d'identité, passeport) ou de son titre de séjour.

Si vous ne parvenez pas à le joindre, il conviendra de nous adresser par mail à l'adresse demandeslogement@office64.fr ou par courrier, la copie recto/verso de votre pièce d'identité ainsi que votre adresse mail et votre numéro de téléphone. Nos services se chargeront de valider votre demande de mutation.

Avec la saisie en ligne : Adoptez le réflexe zéro papier.



ENTREtenir SES CANALISATIONS INTÉRIEURES



* Bien lire les précautions d'emploi avant usage.

REN-
CONTRE
AVEC

RENCONTRE AVEC VALÉRIE MINVIELLE



De gauche à droite, Ambassadrice du tri Bil Ta Garbi et Valérie Minvielle, responsable d'immeuble.

1 Valérie MINVIELLE, vous êtes responsable d'immeuble dans une résidence à Anglet, pourriez-vous nous décrire vos missions auprès des locataires ?

J'assure le nettoyage des halls et des abords de la résidence. J'accompagne également les locataires au quotidien pour leurs réclamations techniques, le suivi de certains petits travaux ou encore les troubles de voisinage. Pour la **gestion des déchets**, j'ai reçu une formation au centre de tri de Canopia à Bayonne, ce qui me permet de renseigner les résidents de manière pertinente. La visite de ce site, qui gère les déchets de tout le Pays-Basque et du territoire du « Béarn des gaves » est d'ailleurs accessible à tout le monde.

2 Avez-vous pu constater une évolution dans les pratiques des habitants ces dernières années ?

J'ai pu remarquer que les gens étaient de plus en plus sensibilisés au **tri des déchets**. Certains déchets ont également diminué, comme les publicités dans les boîtes aux lettres avec la généralisation des autocol-

lants « **Stop-Pub** »*. Dans ma résidence, des volontaires se mobilisent pour créer un jardin partagé qui verra bientôt le jour !** Généralement, on y associe du compostage qui permet de recycler très simplement les déchets organiques pour en faire un engrais naturel.

3 Pour finir, auriez-vous un message à faire passer auprès des locataires de l'OFFICE64 ?

Pour maintenir un cadre de vie agréable, il est important que chacun respecte certaines règles : **ni cartons, ni encombrants à côté des locaux poubelles ou sur les espaces communs**. Il faut que chacun les amène à la déchetterie la plus proche : les coordonnées sont affichées dans les halls d'entrée. En tant que responsable d'immeuble, cela nous aide grandement au quotidien !

* Pensez à faire la demande auprès de vos gardiens d'immeuble, en agence ou auprès de votre communauté de communes.

** N'hésitez pas à contacter votre agence si vous souhaitez mettre en place cette démarche dans vos résidences.

À
SAVOIR

PORTES COUPE-FEU

L'arrêté du 31 janvier 1986 fait référence en matière de **prévention incendie** dans les bâtiments d'habitation. Cette réglementation impose la présence de portes dites « **Coupe-Feu** » entre certains locaux considérés comme à risque (celliers, caves, parkings souterrains...) et vos logements. **Leur rôle** : ralentir la progression du feu pour gagner du temps et permettre aux secours d'intervenir dans les meilleures conditions. Si ces portes restent ouvertes elles sont totalement inefficaces. **C'est pourquoi, il y va de votre sécurité de ne pas les bloquer en position ouverte** : en cas d'incendie elles peuvent sauver des vies ! En cas de sinistre, votre responsabilité pénale pourrait être engagée si vous les avez modifiées.



ZOOM

RACHAT DU PATRIMOINE DU BAILLEUR SOCIAL SOEMH D'ORTHEZ

Suite à une mise en concurrence avec d'autres opérateurs sociaux, la SOEMH (Société Orthézienne d'Économie Mixte de l'Habitat) a accepté l'offre de reprise de son patrimoine par l'OFFICE64 de l'Habitat. L'Office a été retenu à l'unanimité, compte tenu de son ancrage actuel sur le territoire de Lacq-Orthez et de son savoir-faire en matière de gestion de proximité.

La reprise du patrimoine de la SOEMH, **391 logements répartis sur 21 résidences**, interviendra au 1^{er} janvier 2019 avec le maintien des bureaux sur la ville d'Orthez et l'emploi des 6 personnes.

Une information sera faite aux locataires de la SOEMH dans les prochaines semaines.

À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, tout le patrimoine de la communauté de communes de Lacq-Orthez et celle du Béarn des Gaves (Salies, ...) sera rattaché à notre agence de Billère.



ÉVÈ- MENT

L'OFFICE64 FAVORISE L'EMPLOI GRÂCE AUX CLAUSES D'INSERTION



Chantier de la Réhabilitation des 232 logements de la Résidence Ichaca à Saint Jean de Luz qui a bénéficié des clauses d'insertion et d'une subvention de l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



De par son activité importante, l'OFFICE64 a un rôle essentiel dans l'économie locale : plus de 500 marchés ont été conclus avec des entreprises en 2017. Un logement construit permet de créer 1,5 emplois.

Une partie de ces marchés contient une « clause d'insertion » qui conduit les entreprises à embaucher des personnes éloignées de l'emploi mais désireuses de renouer avec le monde du travail. Il s'agit plus particulièrement des demandeurs d'emploi de longue durée, des allocataires de minimas sociaux, des personnes recon-

nues travailleurs handicapés, des séniors (+ de 50 ans) des jeunes (- de 26 ans) sortis du système scolaire sans qualification ou sans expérience professionnelle et des personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique.

Plusieurs marchés de maintenance sont concernés : l'entretien des chaudières sur le patrimoine, l'entretien des espaces verts à partir de 2019. Des missions pour quelques jours voire plusieurs mois sont également proposées dans des activités telles que l'électricité, l'isolation, la menuiserie...

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les organismes ci-dessous sont en charge du dispositif des clauses sociales d'insertion :

Pour le Pays Basque : le GIP DSU de l'Agglomération Bayonnaise - 05 59 50 21 40.

Pour l'agglomération paloise : le PLIE Pau Béarn Pyrénées - 05 59 14 73 84.

Pour le Béarn : l'association Transition / PLIE Ouest Béarn 05 59 60 02 60 ainsi que le PLIE Béarn Adour - 05 59 33 63 67.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter ces organismes ou le service des marchés de l'OFFICE64 au 05 59 43 86 86.

**À
VENDRE**

UN NOUVEAU QUARTIER VA VOIR LE JOUR À ANGLET : CŒUR DE SUTAR

Afin de répondre à la demande de la ville d'Anglet et aménager un quartier de vie adapté aux besoins des habitants, le projet « Cœur de Sutar » va voir le jour sur la route de Saint-Pée-Sur-Nivelle. On retrouvera 36 logements locatifs et 35 logements en accession sociale ainsi que des équipements publics, un pôle regroupant des commerces de proximité et des services : un quartier va s'animer !

Vous pourrez descendre de chez vous, faire vos courses chez des commerçants, bénéficier de toutes les commodités, aller jouer sur le fronton et profiter des espaces verts aménagés. Une maison pour les assistantes maternelles et une salle de réunion associative sont également prévues dans les bâtiments publics gérés par la mairie. Tout à pied ! Quel beau challenge !

Les 2 bâtiments en accession abriteront 13 T2, 14 T3 et 8 T4 en Rez de chaussée et 1^{er} étage.

Une particularité : 4 appartements bénéficieront d'une terrasse ouvrant sur le toit. Le prix prévisionnel moyen d'un T3 (surface habitable de 66 m²) parking inclus, s'élève à 192 000 €.

Cœur de Sutar
un quartier s'anime

Ils seront vendus en location accession permettant ainsi de bénéficier d'une exonération de taxe foncière de 15 ans.

Démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2019
Contactez vite le service accession :
05 40 07 71 64



**BIEN-
VENUE**

AUX LOCATAIRES DES NOUVELLES RÉSIDENCES



SERRES-MORLAÀS

Résidence intergénérationnelle « Coustalet-Bidou » 17 logements - Livraison : Septembre

ECHO'LOC PASSE AU NUMÉRIQUE

Retrouvez votre journal des locataires sur le site www.office64.fr espace locataires.

Afin de diminuer notre impact environnemental, Echo'Loc sera prochainement envoyé par courrier électronique aux locataires dont nous détenons une adresse email. Si vous souhaitez le recevoir dans votre boîte email, pensez à contacter votre agence et si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez en informer l'OFFICE64 à contact@office64.fr

AGENCE CENTRE OUEST

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi

5 Allée de Laplane - CS 88531

64185 BAYONNE cedex

Tél. 05 59 43 86 86

e-mail : agence.centreouest@office64.fr

AGENCE DE SAINT-JEAN DE LUZ

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis

8h30-12h30 le mardi

4 place d'Espagne - 64500 SAINT-JEAN DE LUZ

Tél. 05 59 26 27 60

e-mail : agence.saintjeandeluz@office64.fr

AGENCE DE BILLÈRE

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundis, mercredis et vendredis

8h30-12h30 les mardis et jeudis

11 rue de la Pléiade - 64140 BILLÈRE

Tél. 05 59 40 31 30

e-mail : agence.billere@office64.fr

Pour tout renseignement : Tél. 05 59 43 86 86

SERVICE D'ASTREINTE : Tél. 05 59 43 86 84

REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Concertation Locative

M. Roger KUBLER

F.L.C. - adéc - 06 08 84 67 84
kubler.roger@lafic.fr

Mme Josiane LAFAURIE

C.N.L. - 06 11 20 08 58
cnl.64@wanadoo.fr

M. Pierre MENDIBOURÉ

C.L.C.V. - 05 59 50 06 68
bab@clcv.org

M. Mohamed TALAALOUT

A.F.L. - 05 59 27 19 56
afl.office64@orange.fr

Mme Maïder JAUREGIBERRY

C.S.F. - 05 59 59 14 09
csf8@wanadoo.fr

Mme Sylvie SERRE

A.F.O.C. - 06 61 66 72 61
sylvie.serre@dgif.finances.gouv.fr

Autres Associations
Membres du Conseil de Concertation Locative

